

AVIS

**SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PLAN REGIONAL
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

ADOPTE par le
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
du Limousin
lors de la Séance Plénière du 17 juin 2011

Rapporteur : M. Pierre CAPY

VOTE



AVIS SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

... par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Limousin lors de la Séance Plénière du 17 juin 2011

(Rapporteur : M. Pierre CAPY)

58 VOTANTS

45 POUR

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

M. Giacomini, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Coinaud (CGPME)
M. Laval (Entreprises publiques)
Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Vilollet (FRSEA)
M. Paugnat (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
MM. Chulia, Vareille (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Lafarge (Fédération Régionale des Chasseurs)

M. Priolet (Union Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Auvergne et du Limousin)
M. Monédiaire (Directeur du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme – CRIDEAU – Personnalité qualifiée)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier (Personnalités qualifiées)

8 CONTRE

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Nicolas, Soury. (CGT)

5 ABSTENTIONS

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mme Vaux (FSU)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Leresteux (Fédération des Œuvres Laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
Mme Mazerm Catherine (Limousin, Nature Environnement)
M. Le Saux (Association Limousine pour le Développement des Energies Renouvelables)

VOTE

POUR	45
CONTRE	8
ABSTENTION	5

L'avis du CESER sur le projet de CPRDFP
est adopté à la majorité des voix.

PROPOS LIMINAIRES



Le Président et les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional tiennent à remercier Mme Armelle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil régional, en charge de la coordination du pôle formation et Mme Marie-Laure MEYER, Directrice de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'insertion, pour leur disponibilité et la qualité de la présentation du CPRDFP devant la Commission n° 1 du CESER le 9 juin 2011.

Institué par la loi du 24 novembre 2009 en remplacement du PRDF¹, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) a pour objet de « *définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et adultes et assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un égal accès des femmes et des hommes* ».

Après plusieurs mois d'élaboration et de concertation inter-partenaires, auquel le **CESER** a été pleinement associé, le CPRDFP est désormais finalisé ; il vient d'être soumis pour avis au Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP), qui l'a adopté le 8 juin 2011. Le contrat doit maintenant être signé par le Conseil Régional, l'Etat et les autorités académiques (Recteur et Directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt).

A la différence du PRDF, élaboré par le seul Conseil Régional, le CPRDFP est un contrat « engageant » les signataires autour d'un certain nombre de priorités partagées. Le contrat a été construit autour de cinq thèmes clés :

- les formations professionnelles initiales ;
- l'orientation et la formation tout au long de la vie ;
- la prospective des activités, des métiers et l'orientation ;
- les outils d'évaluation ;
- la rénovation de la gouvernance.

I – LE CPRDFP REPREND LES PROPOSITIONS DU CESER CONTENUES DANS SON AVIS DU 31 JANVIER 2011...

Le **CESER** approuve le choix de ces cinq domaines de partenariat, qui appréhendent les enjeux de la formation professionnelle dans leur globalité. A ce titre, il note avec satisfaction que les principales orientations qu'il avait dégagées dans son avis du 31 janvier 2011 ont été reprises dans le document final² :

- La coordination accrue de l'offre de formation, et plus généralement des acteurs de la formation, à travers une amélioration de la gouvernance en région.
- La promotion d'une politique ambitieuse de formation professionnelle en Limousin, à travers notamment :

¹ Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

² CESER Limousin, Avis n° 2011-01 sur les enjeux du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (*Rapporteur : M. Pierre CAPY*).

- la reconnaissance de l'importance d'une orientation active et positive, première étape de construction d'un projet personnel et professionnel ;
 - un engagement en faveur d'une offre de formation diversifiée et de qualité, articulant, sans les opposer, les différentes voies professionnelles ;
 - la volonté de proposer, au-delà du seul enseignement, un accompagnement vers le premier emploi, puis la sécurisation des parcours professionnels ;
 - la prise en compte des publics spécifiques ;
 - une meilleure anticipation des métiers et des besoins de demain.
- L'ancrage de la formation professionnelle dans les territoires, à travers :
- l'adaptation de l'offre de formation aux spécificités du Limousin et de ses territoires, ainsi qu'aux évolutions économiques et sociales ;
 - l'engagement en faveur d'une couverture territoriale équilibrée. En particulier, le **CESER** apprécie la mesure qui limite à 30 minutes le temps de trajet nécessaire pour chacun d'accéder à au moins trois filières sur cinq de formation, véritable garantie d'une offre diversifiée et de proximité.
- La volonté d'améliorer et de rationaliser l'évaluation du CPRDFP, partagée entre de nombreux partenaires.

II - ... MAIS DONT L'APPLICATION DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE VIGILANCE CONSTANTE

Le **CESER** réaffirme sa conviction que toute formation doit d'abord être le fruit d'une motivation et d'un projet personnel, même s'il reconnaît les contraintes économiques et sociales.

Le **CESER** attire plus particulièrement l'attention sur les points suivants, pour lesquels une vigilance constante s'impose :

- les pôles de compétences qui, s'ils améliorent la lisibilité de l'offre de formation peuvent venir menacer l'existence d'établissements polyvalents de proximité³ ;
- la concentration, qui peut entraîner une trop grande hétérogénéité (niveau, statut,...) des publics accueillis ;

³ Cf. Avis du 17 janvier 2011, p. 17.

- le risque qu'encourent les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) de perdre leur efficacité par suite de la suppression des personnels administratifs ;
- l'organisation et le fonctionnement des centres associés de la Cité des Métiers, même si la couverture du territoire régional apparaît comme une mesure très positive ;
- la nécessité d'une réflexion sur les métiers de demain, afin de mieux anticiper l'offre de formation (environnement, dépendance...), prenant en compte les spécificités territoriales.

Plus généralement, le **CESER** s'interroge sur le caractère réellement prescriptif du document, qui n'est plus un simple document d'orientation : en signant le CPRDFP, l'Etat et le Conseil Régional s'engagent sur un certain nombre d'objectifs et d'actions identifiés. Néanmoins, le **CESER** sera vigilant sur la réalisation des engagements des partenaires : ceux-ci sont définis en des termes généraux, ce qui les rend plus difficilement opposables.

Il est certes prévu que le CPRDFP fasse l'objet de conventions annuelles d'application, qui préciseront les conditions de programmation et de financement des actions. Le **CESER** regrette que le principe de l'annualité budgétaire empêche une contractualisation financière pluriannuelle, à l'exception notable du contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage. En d'autres termes, l'attribution des moyens aux objectifs définis dans le contrat sera fonction des conventions annuelles, dont rien ne garantit qu'elles soient en adéquation avec les ambitions affichées, en particulier dans un contexte de réductions annoncées et avérées des moyens humains et financiers.

Le **CESER**, comme il l'a écrit dans son avis du 31 janvier 2011, fonde de grands espoirs sur le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, puisqu'il s'agit maintenant d'un contrat, ce qui donne plus de garanties qu'un simple plan.

INTERVENTIONS EN SEANCE PLENIERE



Sommaire :

- Intervention de Mme VAUX au nom de la FSU,
- Intervention de M. NICOLAS au nom du Comité Régional CGT.

Déclaration de Mme VAUX au nom de la FSU

La FSU partage un certain nombre des objectifs affichés dans le projet de CPRDF notamment les enjeux identifiés pour les prochaines années en Limousin et un certain nombre des observations formulées dans l'avis du CESER.

Mais le contexte financier aurait nécessité à ses yeux, une mise en garde beaucoup plus incisive qu'un simple appel à la vigilance et qu'une conclusion basée sur les grands espoirs qu'il fonde sur le CPRDF !

S'il est évident qu'il est primordial de définir clairement un projet de formation professionnelle indiquant comment seront utilisés les moyens qui y seront consacrés, « des moyens pourquoi faire ? » il est non moins évident que pour tout projet on doit aussi se poser la question : quels moyens pour le mettre en œuvre ?

Cette question est d'autant plus prégnante que chacun connaît le contexte : un budget de l'éducation qui après les 16 000 postes supprimés à la rentrée prochaine dans le cadre d'un schéma d'emplois sur 3 ans prévoit déjà la disparition de 16 000 nouveaux postes à la rentrée 2012 ! Chacun connaît aussi le cadre contraint du budget régional.

A partir de là, difficile d'espérer des miracles !

Notamment pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire !

Alors que le nombre d'élèves augmente, comment espérer un développement de cette voie ?

Comment espérer, par exemple, que la mesure, dont le principe en terme d'aménagement du territoire est très positif, limitant à 30 mn le temps de trajet nécessaire pour que chacun puisse accéder à au moins trois filières sur cinq n'ait pas d'effet pervers dans le contexte précité ?

Soit en déménageant des filières implantées en milieu urbain, soit en chargeant d'autres niveaux d'enseignement, soit en développant l'apprentissage au détriment de la voie initiale sous statut scolaire. Il est écrit dans le CPRDF que cela sera fait « en prenant en compte les moyens attribués dans le cadre de la loi des finances »

La FSU a appris par la presse que le Recteur comptait mettre en place des pôles de compétence qui verraient leurs moyens garantis sur quatre ans. Au détriment de quoi ? Comment ne pas être soucieux pour les enseignements qui n'en relèveraient pas ?

L'Etat et la Région souhaitent développer le lycée des métiers : attention au risque de faire disparaître des pans entiers de formation, surtout dans les établissements de proximité.

La « mutualisation des équipes pédagogiques », si elle peut permettre quelques économies, risque de léser élèves et enseignants dans leurs conditions de travail (alourdissement des effectifs –qui risquent d'être très hétérogènes- rythmes des périodes en entreprises différents, déplacements, services partagés....)

L'orientation est aussi un sujet de très vive préoccupation : même si le projet de CPRDF semble vouloir s'appuyer sur le réseau des Copsy, le sort réservé au CIO est extrêmement préoccupant : alors que depuis 2003, 5 conseillers d'orientation psychologues sur 6 partant en retraite ne sont pas remplacés, alors que 9,5 personnels administratifs seront retirés de ces structures à la rentrée 2011 dans

l'académie, les contraignant pour la plupart à plusieurs jours de fermeture hebdomadaires, alors que les missions des Copsy ne cessent d'être menacées pour être recentrées essentiellement sur les élèves décrocheurs, comment les jeunes collégiens limousins pourront-ils construire leur projet d'orientation ?

D'autant que depuis la loi Fillon de 2005, fait du socle commun et de sa validation (ou pas) l'unique horizon pour une partie des jeunes de notre pays, sans jamais interroger la question des moyens et des dispositifs pédagogiques qui pourraient permettre de remédier à la difficulté scolaire .

Il est regrettable que le projet de CPRDF n'affiche pas l'objectif d'une élévation des qualifications, pourtant indispensable, sur le plan social mais aussi pour le développement de notre région et de notre pays.

L'avis du CESER « attire l'attention » sur certains de ces points, mais pas avec la vigueur que nécessiterait une situation catastrophique qui mobilise beaucoup d'acteurs depuis plusieurs mois.

Mais si la FSU critique avec beaucoup de véhémence le retrait des moyens opéré dans le service public d'éducation, elle reste extrêmement attachée à son caractère national.

Or, l'Association des Régions de France (ARF) a présenté à la presse son projet d'« acte III de la décentralisation » dans lequel l'association souhaite de nouvelles compétences, notamment « un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle » et donc la responsabilité pleine et entière de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques. Les Contrats Plans Régionaux de Développement des Formations Professionnelles qui sont actuellement en train d'être définis font apparaître des situations très différentes d'une région à l'autre. L'autonomie régionale n'est pas forcément un gage de respect d'égalité entre les territoires.

La FSU exprime son désaccord avec un tel projet au moment où le service public de la formation est percuté par les actuelles politiques de l'Etat : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation.

La FSU s'oppose à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées et qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mise en place.

La FSU considère que les formations professionnelles initiales, comme les formations générales et technologiques, doivent rester de la responsabilité de l'Etat ainsi que ce qui concerne l'orientation des lycéens. Elle s'opposera à cette régionalisation de la formation professionnelle initiale et de l'orientation et continuera à agir pour la défense de l'enseignement professionnel et technologique public et laïque, sous statut scolaire.

Déclaration de M. NICOLAS au nom du Comité Régional CGT

Pour la CGT, nous l'avons exprimé à la plénière du 31 janvier 2011, la signature ou non du CPRDFP doit être un acte fort de l'opposition à la politique actuelle en matière de formation professionnelle.

Visiblement, la philosophie du contrat proposé est tout autre, entérinant dans un magnifique « Du passé, faisons table rase », les réformes successives, les suppressions de postes et de filières. Concernant la carte des formations, aucune proposition concrète ne vient illustrer les principes énoncés, et d'ores et déjà certains territoires sont laissés pour compte. De plus, la politique d'orientation est particulièrement contestée par les personnels.

L'annonce de 16000 nouvelles suppressions de postes à la Rentrée scolaire 2012, avec notamment la refonte des différentes formations tertiaires en une formation unique, inquiète à juste titre élèves, parents et personnels. En aucun cas, le CPRDFP en l'état actuel ne constitue une quelconque garantie quant au devenir des formations et des lycées professionnels.

De plus, certains points interrogent tout particulièrement :

Tout d'abord, le nombre important de jeunes suivis par les missions locales (page 5 du CPRDFP). Si l'inadéquation de leur formation avec le marché de l'emploi est soulignée, en aucun moment, le déficit d'offres d'emploi, récurrent dans le Limousin, n'est évoqué.

Ensuite, les stages de découverte DP3 et DP6 au collège (page 11). Dans l'Académie de Limoges, les classes de troisième Découverte Professionnelle 3 heures sont implantées dans les collèges, et celles de Découverte Professionnelle 6 heures dans les Lycées Professionnels. L'annonce des DP 6 heures au collège relève-t-elle d'une méconnaissance de la spécificité académique ou d'un transfert programmé de ces sections? Parents et Personnels souhaitent des réponses.

Enfin, le développement annoncé du DIMA, Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance, (page 11) constitue une orientation par défaut, extrêmement précoce pour nos jeunes en difficultés, renouant avec « l'apprentissage junior », mainte fois décrié.

Quant à la formation tout au long de la vie, nous reprendrons en intégralité notre analyse du 31 janvier 2011, avec un détail qui a son importance, l'AFPA, particulièrement présent dans notre Région, n'est même plus cité dans le CPRDFP!

L'avis du CESER a le mérite de souligner quelques aspects positifs, mais par sa trop grande prudence se trouve en décalage complet avec la réalité régionale et nationale. «La maison brûle» dans la voie professionnelle initiale scolaire, et le temps des demi-mesures n'est plus de mise. La voie professionnelle est devenue un enjeu politique entre une Région, qui a fait le choix du développement de l'apprentissage et un Rectorat, arc-bouté sur ses suppressions de postes et sur ses suppressions de filières, qui trouve dans ce même apprentissage des raisons budgétaires et idéologiques de se défausser de ses obligations de Service Public d'éducation. Nous réaffirmons le droit fondamental des jeunes des Lycées Professionnels du Limousin à une formation initiale scolaire de qualité, relevant de l'Education Nationale, à égalité des voies technologique et générale.

En conséquence, nous voterons contre.